

L'Express du 10/01/2005

## **Jean Glavany**

### **«Il y a un vrai risque de nationalisation de l'islam»**

propos recueillis par Claire Chartier

#### **Secrétaire national du Parti socialiste chargé de la laïcité**

On ne doit pas toucher au pacte républicain pour des raisons conjoncturelles. La loi de 1905 est un élément central de ce pacte, comme la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Les collectivités locales ont parfaitement les moyens d'aider la communauté musulmane à rattraper son retard en matière de construction de lieux de culte sans qu'on ait besoin de toucher à la loi de 1905. Il existe des solutions légales, qui sont suffisantes, car le problème n'est pas d'ordre financier. Les fidèles ont de quoi construire leur lieu de prière, lorsqu'ils ne se lancent pas dans des projets pharaoniques. Et le fait qu'ils reçoivent de l'argent de l'étranger n'est pas du tout contraire à la laïcité. Pourquoi refuserait-on les fonds qui proviennent d'Arabie saoudite pour construire des mosquées, et pas ceux du Vatican pour financer des églises? Le vrai problème est politique: certains maires, souvent de droite, refusent de délivrer des permis de construire parce qu'ils craignent qu'une mosquée ne dégrade l'image de leur municipalité. L'idée d'une fondation ne me paraît pas être une bonne solution. S'il s'agit de mieux déterminer d'où vient l'argent étranger, il me semble que la France a les moyens - via les ministères de l'Intérieur et de la Défense, notamment - d'éclaircir la question sans qu'il faille mettre en place une telle fondation. Et, s'il s'agit de mieux contrôler l'usage des sommes versées, cela me choque: pourquoi des représentants de l'Etat interviendraient-ils pour dire oui au financement de tel projet, non à tel autre? Il y a un vrai risque de «nationalisation» de l'islam. Cette approche est contraire à l'esprit de 1905. Comme l'est, d'ailleurs, la volonté du ministère de l'Intérieur de s'immiscer dans la formation des imams en leur proposant un cursus spécial pour qu'ils apprennent le français et le droit républicain. Pourquoi les futurs imams seraient-ils les seuls à bénéficier d'une formation, et pas tous les étrangers? On nage en pleine confusion.